

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2015

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2015 À 2019 - (N° 2779)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN44

présenté par
Mme Adam, rapporteure

ARTICLE 14

A l'alinéa 13, rédiger ainsi la fin de la première phrase après les mots "ayant servi" : "à titre de non nationaux pendant une durée fixée par décret en Conseil d'État".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.